



Département de la Loire
Arrondissement de Montbrison
Canton de Montbrison

COMpte RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2025

Présents : MONTAGNE Jean-Philippe, GRIOT Jean, RANC Mireille, MONIER Jean-Luc, BROSSETTE Sylvain, JAANS Marie-Lise, GENEVRIER Daniel, BLANC Frédéric, BOUCHET Christian, BEYSSON Marie-Jeanne

Excusés :

Secrétaire de séance : BROSSETTE Sylvain

1/ Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 13 novembre 2025

Il est approuvé à l'unanimité.

2/ Sauvegarde informatique

La société KOESIO a remis sa dernière offre, à savoir 42€ par mois. Les conditions contractuelles sont contenues dans l'annexe.

3/ Demande de subvention de l'association FESTI'MAM (maison d'assistantes maternelles)

L'association FESTI'MAM d'Estivareilles demande une aide financière afin de pouvoir poursuivre leur activité d'accueil des jeunes enfants. Le conseil municipal décide d'accorder une aide de 150€.

Délibération « pour » 10/10

4/ Bilan énergétique du SAGE

L'organisme SAGE, en lien avec le SIEL, a présenté un bilan énergétique de la commune. Suite au constat établi, une rencontre est prévue afin de nous éclairer sur les dispositifs à mettre en place pour améliorer le bilan carbone de la commune.

5/ Gîtes communaux

Le prix de l'utilisation de la machine à laver le linge, mise à la disposition par la mairie, sera de 4€ à compter de 2026.

Il a été proposé que l'entrée des gîtes se fasse par le portail et principalement par le parvis à côté de l'église.

6/ Subvention « enveloppe de solidarité »

Une demande de subvention au titre de l'enveloppe de solidarité 2026 va être faite pour le remplacement de la chaudière des gîtes. Le devis pour une chaudière électrique est d'un montant de 5819€ HT.

Délibération « pour » 10/10

7/ DFCI (Défense de la Forêt Contre l'Incendie)

Suite au classement pour risque « incendie » de massif forestier côté Marols, le conseil municipal valide dans un premier temps les indications proposées par les services de l'État, en attendant les directives pratiques.

8/ PLUi

Loire Forez agglomération a adressé à chaque commune un courrier concernant l'arrêt, pour le moment, des démarches concernant le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal. Loire Forez agglomération demande à chaque commune de prendre position sur la poursuite ou non du projet de PLUi, avec ou sans observations. Le conseil municipal vote la poursuite du projet.

Délibération « pour » 10/10



**Département de la Loire
Arrondissement de Montrhison
Canton de Montrhison**

9/ Assurance régisseur

La secrétaire de mairie est également régisseur pour les gîtes communaux. Elle doit souscrire personnellement une assurance chaque année. Celle-ci d'un montant de 94.91 € pour 2026, est remboursée par la municipalité.

Délibération « pour » 10/10

10/ Délaissé de voirie

M Didier LAMARTINE demande de se porter acquéreur d'une parcelle communale chemin du Chenil, au hameau de La Maisonneuve. Le conseil municipal accepte sa proposition.

Rappel : un montant de 1100 € sera déduit du montant global suite à des travaux effectués par M. LAMARTINE.

Délibération « pour » 10/10

11/ Don de l'Épicerie du village

La commune accepte un don de 450 € fait par l'association « l'Épicerie du village ».

Délibération « pour » 10/10

12/ Maison de Curraize

La proposition concernant la réparation de l'abri de la maison de Curraize est acceptée pour un montant de 1500 €.

Vote « pour » 10/10

13/ Bons d'achat pour le personnel communal

Les bons d'achat octroyés au personnel communal sont portés à 60 €. Ils seront à utiliser à l'Épicerie du village.

Vote « pour » 9, « abstention » 1

Le Président de séance :
Jean-Philippe MONTAGNE

Le secrétaire de séance :
Sylvain BROSSETTE